

GUIDE DE RECUEIL DES UO ET DES CLES
Fonctions auxiliaires et définitives
RTC 2016



Sommaire

1.	FONCTIONS AUXILIAIRES	4
1.1	Le recueil pour les sections auxiliaires de LM, LGG et STR	4
1.1.1	Les natures des clés / UO	4
1.2	Les modalités de recueil pour chaque nature de clé	5
1.2	Le recueil pour les SAMT auxiliaires	23
1.2.1	Les natures des clés / UO	23
1.2.2	Les modalités de recueil pour chaque nature de clé	24
2	FONCTIONS DEFINITIVES	26
2.1	Hospitalisation et activité externe en Médecine, Chirurgie, Obstétrique (MCO)	26
2.1.1	Hospitalisation MCO	26
2.1.2	Consultations MCO	26
2.1.3	Activité externe (nouvelle section)	26
2.1.4	Dialyse et Radiothérapie	26
2.1.5	Urgences	26
2.2	Hospitalisation à Domicile (HAD)	26
2.3	Hospitalisation et activité externe en Soins de Suite et Réadaptation (SSR)	26
2.3.1	Hospitalisation SSR	26
2.3.2	Consultations et soins externes SSR	27
2.4	Hospitalisation et activité externe Psychiatrie (PSY)	27
2.5	Activités spécifiques MCO, SSR, PSY, autre	27
2.5.1	Activités spécifiques MCO	27
2.5.2	Activités spécifiques SSR	28
2.5.3	Activités spécifiques PSY	28
2.5.4	Activité spécifique autre	28
2.6	Les activités subsidiaires et la section Remboursement de frais des CRA	28

Les charges nettes des fonctions auxiliaires sont :

- dans un premier temps, déversées au réel sur les activités subsidiaires et sur la section Remboursement de frais des CRA,
- dans un second temps, déversées à partir de clés de répartition sur les autres fonctions définitives.

La clé de répartition est donc un moyen de ventilation de charges des fonctions auxiliaires sur les fonctions définitives.

Le recueil des clés de répartitions est complété afin d'obtenir les unités d'œuvre.

Ainsi, en parallèle des clés de répartition, l'établissement doit produire les unités d'œuvre. Ces unités d'œuvre permettent de calculer soit un cout de production (exemple des sections restauration et blanchisserie), soit un cout de gestion de section (exemple du coût des services hôtelier par m²). Ces coûts, calculés sur la base nationale RTC, permettent de produire le référentiel de cout d'UO publié sur ScanSanté annuellement.

Dans ce cadre, la première partie décrit comment recueillir les clés de répartition et les unités d'œuvre des fonctions auxiliaires. La deuxième partie décrit les clés de répartition et les unités d'œuvre des fonctions définitives.

1. FONCTIONS AUXILIAIRES

Cette partie est scindée en 2 : le recueil pour les sections auxiliaires de LM, LGG et STR puis le recueil pour les SAMT auxiliaires.

1.1 Le recueil pour les sections auxiliaires de LM, LGG et STR

1.1.1 Les natures des clés / UO

A partir du RTC 2016, l'établissement doit saisir les clés de répartition de la LM afin de pallier les biais des charges de titre 2 antérieurement utilisées. Celles-ci sont décrites ci-dessous. Dans la plupart des cas, la nature de clés de répartition est identique à la nature de l'unité d'œuvre. Le tableau suivant récapitule toutes les natures de clés / UO demandées dans le cadre du RTC.

Tableau récapitulatif des natures de clés et UO pour la LM, LGG et STR :

Type de section	Section de LM / LGG / STR	Nature de la clé de répartition	Nature de l'unité d'œuvre
LGG	Blanchisserie	Nombre de kilos de linge	Nombre de kilos de linge
LGG	Restauration	Nombre de repas	Nombre de repas
LGG	Biberonnerie	Nombre de biberons	Nombre de biberons
LGG	Services administratifs à caractère général	Euro de charges brutes	Euro de charges brutes
LGG	Services administratifs liés au personnel	ETPR moyens	ETPR moyens
LGG	Accueil et gestion des malades	Nombre de dossiers	Nombre de dossiers
LGG	Services hôteliers	M ² SDO	M ² SDO
LGG	Entretien - maintenance	M ² SDO	M ² SDO
LGG	Garage	M ² SDO	Nombre de km parcourus
LGG	DSI	Nombre de postes	Nombre de postes
LGG	DIM	Nombre de résumés PMSI	Nombre de résumés PMSI
LGG	Brancardage et transport pédestre des patients	Nombre de courses de brancardage	Nombre de courses de brancardage
LGG	Transport motorisé des patients (hors SMUR)	Nombre de courses motorisées	Nombre de courses motorisées
LM	Pharmacie	Euro de charges médicales gérées par la pharmacie	Nombre de lignes de dispensation
LM	Stérilisation	UO Sté	UO Sté
LM	Génie Biomédical	Nombre d'interventions	Nombre d'interventions
LM	Hygiène hospitalière	Euro de charges médicales gérées par la pharmacie	Euro de charges médicales gérées par la pharmacie
LM	Autre logistique médicale	Euro de charges brutes	Euro de charges brutes
STR	Structure - Immobilier	M ² SDO	M ² SDO
STR	Structure – Financier	Euro de charges brutes	Euro de charges brutes

Lorsqu'une clé/UO est identique pour plusieurs sections d'analyse, celle-ci est recueillie une seule fois dans le cadre de saisie « Classeur ARCAⁿH RTC ».

1.2 Les modalités de recueil pour chaque nature de clé

Si l'établissement ne dispose pas du recueil des clés / UO, il est préconisé de les évaluer au travers d'une enquête portant sur une courte période.

Au moment du recueil, si l'établissement ne dispose pas des clés/UO demandés, il le notifiera dans l'outil de recueil : il répondra « Non » à la question « Avez-vous utilisé la nature de clé/UO demandée ». Dans ce cas, les données de l'établissement ne seront pas utilisées dans le calcul du référentiel de coût d'UO et l'établissement ne pourra pas se comparer au référentiel.

Le tableau ci-dessous récapitule pour chaque nature de clé / UO l'information qui doit être recueillie à partir de l'outil de recueil « Classeur ARCAⁿH RTC ».

Légende :

Donnée utilisée pour le calcul de la clé de répartition et de l'UO

Donnée utilisée uniquement pour le calcul de l'UO

Nature de clé / UO	Avez-vous utilisé la nature de clé/UO demandée ? Oui/Non	Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est -elle recueillie	Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	TOTAL	SA définitives : SAC, SAMT définitives, HAD, Consultations, Activités spécifiques	SAMT Interne	SAMT Sous-traitance	Production pour le personnel yc des activités spécifiques	Production pour les CRA	Prestations délivrées accompagnants	Production pour d'autres établissements	Solde
Finesse du recueil					par section	par section	par section	une cellule à saisir	une cellule à saisir	une cellule à saisir	une cellule à saisir	une cellule à saisir dont le périmètre est variable selon la nature de la clé/UO
Nb de kilo de linge		Blanchisserie	N									
Nb de repas servis		Restauration	N									
Nb de biberons		Biberonnerie (NC si vous n'avez pas paramétré cette section)	N									
m² SDO		Services hôteliers (dont garage) / Entretien Maintenance / STR Immobilier	N									
Nbre de km parcourus		Garage	N									
Nb de courses		Brancardage	N									
Nb de courses motorisées		Transport motorisés des patients	N									
Nb de postes		DSI	N									
Nb de résumés PMSI		DJM	N									
Nb de dossiers créés		Accueil et gestion des malades	N									
ETPR		Services administratifs liés au personnel	O									
€ de charges brutes		Admin / DIR / Fin / Eco / STR fin	O									
€ de charges brutes		Autre LM	O									
€ dép. méd. gérées par la pharmacie		Pharmacie - Hygiène	O									
Nombre de ligne de dispensation		Pharmacie	N									
UO Sté		Stérilisation	N									
Nb d'intervention (hors contrat de maintenance)		Génie Biomédical	N									

1.2.1 Le nombre de kilos de linge

Nature de clé / UO	Nb de kilo de linge
Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est-elle recueillie	Blanchisserie
Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	N
Règle générale du recueil	<p>Le kilo de linge est défini comme le kilo de linge à laver, pesé à l'arrivée à la blanchisserie, y compris le re-lavage, le linge neuf, et la désinfection.</p> <p>Une méthodologie simplifiée de recueil est proposée : l'établissement peut peser chaque type de pièce afin d'évaluer le nombre de kilos de linge en fonction du nombre de pièces lavées.</p> <p>En cas de sous-traitance totale, la répartition se fait en fonction des kilos de linge également. Ce nombre est à collecter auprès du prestataire.</p>
TOTAL	somme des variables ci-dessous
SA définitives : SAC, SAMT définitives, HAD, Consultations Activités spécifiques Activité externe MCO	Il s'agit des grands plats, petits plats et linge en forme des patients y compris le linge des patients (vêtements)
SAMT Interne	A comptabiliser au total dans la colonne « solde »
SAMT Sous-traitance	A comptabiliser au total dans la colonne « solde »
Production pour le personnel y compris des activités spécifiques	Il s'agit de comptabiliser le linge en forme du personnel. Si du linge de personnel est lavé pour du personnel des activités spécifiques, il sera comptabilisé dans cette rubrique.
Production pour les CRA	Il s'agit de dénombrer les grands plats, petits plats et en forme linge séché pour les CRA.
Prestations délivrées accompagnants	Il s'agit de dénombrer les grands plats, petits plats et en forme linge séché pour les accompagnants.
Production pour d'autres établissements	Il s'agit de dénombrer les grands plats, petits plats et en forme linge séché pour les autres établissements.
Solde	<p>Le solde comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les kilos de linge produit pour les SAMT : grands plats, petits plats et linge en forme des patients y compris le linge des patients (vêtements) - le linge d'entretien des surfaces

Point de vigilance : Pour rappel, jusqu'au RTC 2015, les kilos de linge consommés par les SAMT étaient intégrés au comptage sur les SA définitives. Dorénavant, ils sont à comptabiliser dans la colonne « solde ».

1.2.2 Le nombre de repas

Nature de clé / UO	Nb de repas servis
Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est-elle recueillie	Restauration
Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	N
Règle générale du recueil	Cf ci-dessous
TOTAL	somme des variables ci-dessous
SA définitives : SAC, SAMT définitives, HAD, Consultations Activités spécifiques Activité externe MCO	Il faut comptabiliser : - Pour les séjours, il faut comptabiliser les repas servis <u>aux patients</u> midi et soir uniquement. Les petits déjeuners, les collations et les goûters ne sont pas pris en compte. Il faut également exclure les biberons, les nutritionnements entéraux et parentéraux - Pour les séances, il est admis de comptabiliser 1 collation soit 1/10ème de repas. - Le champ d'activité HAD n'est pas concerné par cette section.
SAMT Interne	A comptabiliser au total dans la colonne « solde »
SAMT Sous-traitance	A comptabiliser au total dans la colonne « solde »
Production pour le personnel yc des activités spécifiques	Le comptage doit inclure les repas <u>du personnel</u> des services de LGG, les repas de l'extérieur, l'internat, les repas des personnels dans les services. Les repas non facturés doivent être comptabilisés. Les repas thérapeutiques sont à comptabiliser dans cette rubrique. Rappel : Dans l'onglet cpt_CN ou CN, le produit lié à la facturation de ces repas doit être imputé à la section LGG-Restauration. Pour le calcul du cout d'UO, celui-ci ne sera pas pris en compte.
Production pour les CRA	Il s'agit de dénombrer les repas pour les CRA
Prestations délivrées accompagnants	Il s'agit de dénombrer les repas délivrés aux accompagnants
Production pour d'autres établissements	Il s'agit de dénombrer les repas sortis de l'établissement.
Solde	Le solde comprend : -le nombre de repas produit pour les SAMT : règle de comptabilisation identique aux SA définitives -les rebus, d'écart éventuels production / consommation, de repas produits par la cuisine centrale pour les prestations annexes (direction, retraités, médaillés ...)

Point de vigilance : Pour rappel, jusqu'au RTC 2015, les repas consommés par les SAMT étaient intégrés au comptage sur les SA définitives. Dorénavant, ils sont à comptabiliser dans la colonne « solde ».

Pour les séances, il est admis de comptabiliser 1 collation soit 1/10ème de repas.

1.2.3 Le nombre de biberons

Nature de clé / UO	Nb de biberons
Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est-elle recueillie	Biberonnerie (NC si vous n'avez pas paramétré cette section)
Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	N
Règle générale du recueil	Cf ci-dessous
TOTAL	somme des variables ci-dessous
SA définitives : SAC, SAMT définitives, HAD, Consultations Activités spécifiques Activité externe MCO	Nombre de biberons consommés
SAMT Interne	
SAMT Sous-traitance	
Production pour le personnel yc des activités spécifiques	
Production pour les CRA	
Prestations délivrées accompagnants	
Production pour d'autres établissements	
Solde	Nombre de biberons consommés par la crèche et par d'autres entités que l'établissement

1.2.4 Le nombre de m² SDO

Nature de clé / UO	m ² SDO
Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est-elle recueillie	Services hôteliers (dont garage) / Entretien Maintenance / STR Immobilier
Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	N
Règle générale du recueil	Jusqu'aux données 2015, il était demandé les m ² des fonctions définitives uniquement. A partir des données 2016, il est demandé de recueillir l'intégralité des m ² SDO. Une fiche pédagogique donnant la définition des m ² SDO est disponible sur la page RTC 2016 du site de l'ATIH.
TOTAL	somme des variables ci-dessous
SA définitives : SAC, SAMT définitives, HAD, Consultations, Activités spécifiques, Activité externe MCO	Les locaux spécifiquement dédiés à l'hospitalisation à domicile au sein d'un établissement de santé sont considérés comme des services de soins. Leurs m ² sont donc à inclure dans la fonction définitive HAD.
SAMT Interne	
SAMT Sous-traitance	
Production pour le personnel yc des activités spécifiques	
Production pour les CRA	Cette colonne comprend les m ² des budgets annexes
Prestations délivrées accompagnants	
Production pour d'autres établissements	
Solde	Le solde comprend : - les m ² SDO des SAMT - les m ² SDO des LM et LGG

Point de vigilance : L'intégralité des m² SDO de la structure à partir du RTC 2016.

1.2.5 Le nombre de km parcourus

Nature de clé / UO	Nbre de km parcourus
Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est-elle recueillie	Garage
Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	N
Règle générale du recueil	Aucune spécificité n'a été déclarée sur ce recueil.
TOTAL	Seul le total d'UO est demandé
SA définitives : SAC, SAMT définitives, HAD, Consultations, Activités spécifiques, Activité externe	
SAMT Interne	
SAMT Sous-traitance	
Production pour le personnel yc des activités spécifiques	
Production pour les CRA	
Prestations délivrées accompagnants	
Production pour d'autres établissements	
Solde	

1.2.6 Le nombre de courses de brancardage

Nature de clé / UO	Nb de courses
Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est-elle recueillie	Brancardage
Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	N
Règle générale du recueil	<p>Une course correspond à un trajet c'est à dire à un aller simple qui est à comptabiliser pour la SA destinataire. On a donc 1 seule course comptabilisée pour un patient, si on le dépose et que l'on revient à vide, alors que 2 courses seront comptabilisées si on revient avec lui (ou un autre patient). Une course est comptée qu'elle soit réalisée par chaise, lits, brancards. Une course est également comptée dans le cas particulier d'un voyage uniquement pour une prothèse. Le nombre de courses est à comptabiliser dans le champ d'hospitalisation du patient (MCO/SSR/PSY) et, plus finement, dans la SA d'hospitalisation du patient. Une précision pour le brancardage interne : la course réalisée entre la SA d'hospitalisation et un plateau médicotechnique est à comptabiliser dans la SA d'hospitalisation. Pour un transfert, la course sera comptée sur la SA de destination</p> <p>Le champ d'activité HAD n'est pas concerné par cette section.</p> <p>Le nombre de courses de brancardage réalisé pour les urgences est à comptabiliser sur la SAMT définitive « urgences ».</p>
TOTAL	somme des variables ci-dessous
SA définitives : SAC, SAMT définitives, HAD, Consultations, Activités spécifiques Activité externe MCO	Les établissements qui ne disposent pas de cette donnée peuvent l'évaluer au travers d'une enquête portant sur une courte période
SAMT Interne	
SAMT Sous-traitance	
Production pour le personnel yc des activités spécifiques	
Production pour les CRA	
Prestations délivrées accompagnants	
Production pour d'autres établissements	
Solde	

Point de vigilance : Le nombre de courses de brancardage réalisé pour les urgences est à comptabiliser sur la SAMT définitive « urgences ».

1.2.7 Le nombre de courses motorisées

Nature de clé / UO	Nb de courses motorisées
Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est-elle recueillie	Transport motorisés des patients
Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	N
Règle générale du recueil	Une course correspond à un trajet c'est à dire à un aller simple qui est à comptabiliser pour la SA destinataire. On a donc 1 seule course comptabilisée pour un patient, si on le dépose et que l'on revient à vide, alors que 2 courses seront comptabilisées si on revient avec lui (ou un autre patient). Le nombre de courses est à comptabiliser sur les champs qui en supporte la charge et, plus finement, sur la SA d'hospitalisation du patient.
TOTAL	somme des variables ci-dessous
SA définitives : SAC, SAMT définitives, HAD, Consultations, Activités spécifiques, Activité externe	
SAMT Interne	
SAMT Sous-traitance	
Production pour le personnel yc des activités spécifiques	
Production pour les CRA	
Prestations délivrées accompagnants	
Production pour d'autres établissements	
Solde	

Point de vigilance : La totalité du nombre de courses de brancardage est à recueillir à partir du RTC 2016.

1.2.8 Le nombre de postes

Nature de clé / UO	Nb de postes
Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est-elle recueillie	DSI
Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	N
Règle générale du recueil	Il s'agit des postes informatiques (fixe ou portable / postes informatiques installés dans les locaux et au domicile du patient). Le guide ne prévoit pas de comptabiliser ni les serveurs, ni les téléphones fixes. En revanche, peuvent être considérés comme postes informatiques les tablettes, ainsi que les smartphones utilisant des applications médicales.
TOTAL	somme des variables ci-dessous
SA définitives : SAC, SAMT définitives, HAD, Consultations, Activités spécifiques, Activité externe	Postes des SA définitives selon la définition ci-dessus
SAMT Interne	
SAMT Sous-traitance	
Production pour le personnel yc des activités spécifiques	
Production pour les CRA	Les postes des budgets annexes sont à comptabiliser dans cette colonne : selon définition ci-dessus
Prestations délivrées accompagnants	
Production pour d'autres établissements	
Solde	Les postes des sections des SAMT et LGG sont à indiquer en colonne solde afin de calculer les couts d'UO : selon définition ci-dessus

Point de vigilance : La totalité du nombre de postes est à recueillir à partir du RTC 2016.

1.2.9 Le nombre de résumés PMSI

Nature de clé / UO	Nb de résumés PMSI
Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est-elle recueillie	DIM
Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	N
Règle générale du recueil	Cf ci-dessous A noter ici que le périmètre des clés = celui des UO.
TOTAL	somme des variables ci-dessous
SA définitives : SAC, SAMT définitives, HAD, Consultations, Activités spécifiques,	Par résumé PMSI, on entend : - en SSR : les Résumés Hebdomadaires Anonymes (RHA) ; - en MCO : les Résumés de Sortie Anonymes (RSA) ; - en HAD : les Résumés Anonymes Par Sous-Séquences (RAPSS). - en PSY : RPSA et RAA
SAMT Interne	
SAMT Sous-traitance	
Production pour le personnel yc des activités spécifiques	
Production pour les CRA	
Prestations délivrées accompagnants	
Production pour d'autres établissements	
Solde	

1.2.10 Le nombre de dossiers créés

Nature de clé / UO	Nb de dossiers créés
Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est-elle recueillie	Accueil et gestion des malades
Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	N
Règle générale du recueil	
TOTAL	somme des variables ci-dessous
SA définitives : SAC, SAMT définitives, HAD, Consultations, Activités spécifiques,	Il s'agit de sommer les entrées directes en HC (MCO/PSY/SSR), les venues en HP (MCO/PSY/SSR), les séances en MCO, les venues en consultations et soins externes (MCO/PSY/SSR). Les dossiers des urgences sont à comptabiliser sur la fonction définitive SAMT Urgences pour la comptabilisation des dossiers non suivis d'hospitalisation.
SAMT Interne	
SAMT Sous-traitance	
Production pour le personnel yc des activités spécifiques	
Production pour les CRA	
Prestations délivrées accompagnants	
Production pour d'autres établissements	
Solde	Solde ouverte à la saisie mais pas de cas recensé à ce jour. A signaler à l'ATIH sur AGORA.

Point de vigilance : Le nombre de dossiers créés lors d'un passage aux urgences non suivi d'hospitalisation est à comptabiliser sur la SAMT définitive « urgences ».

1.2.11 L'ETPR

Nature de clé / UO	ETPR
Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est-elle recueillie	Services administratifs liés au personnel
Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	O
Règle générale du recueil	<p>Cette clé / UO doit être saisi dans l'onglet ETPR. Les ETPR saisis sont ensuite reportés automatiquement dans le recueil des clés/UO.</p> <p>Il s'agit de comptabiliser les Equivalents Temps Plein Rémunérés moyen sur l'année.</p> <p>La finesse de saisie des ETPR a évolué par rapport au RTC 2015. Cette grille est présentée en annexe 1.</p>
TOTAL	somme des variables ci-dessous
SA définitives : SAC, SAMT définitives, HAD, Consultations, Activités spécifiques,	
SAMT Interne	
SAMT Sous-traitance	
Production pour le personnel yc des activités spécifiques	
Production pour les CRA	
Prestations délivrées accompagnants	
Production pour d'autres établissements	
Solde	ETPR des sections de LGG et LM

1.2.12 L'euro de charges brutes

Nature de clé / UO	€ de charges brutes
Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est-elle recueillie	Admin / DIR / Fin / Eco / STR fin/Autres LM
Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	O
Règle générale du recueil	Cette clé / UO est calculée automatiquement par l'outil de recueil. Les euros de charges brutes correspondent au total des charges affectées avant déduction des produits déductibles.
TOTAL	somme des variables ci-dessous
SA définitives : SAC, SAMT définitives, HAD, Consultations, Activités spécifiques, Activité externe	
SAMT Interne	
SAMT Sous-traitance	
Production pour le personnel yc des activités spécifiques	
Production pour les CRA	
Prestations délivrées accompagnants	
Production pour d'autres établissements	
Solde	Euros de charges brutes des sections de LGG et LM

1.2.13 L'euro de charges médicales gérées par la pharmacie

Nature de clé / UO	€ dép. méd. gérées par la pharmacie
Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est-elle recueillie	Pharmacie - Hygiène
Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	O
Règle générale du recueil	<p>Cette clé / UO est calculée automatiquement par l'outil de recueil, dans le cas d'une ventilation par compte.</p> <p>Les euros de charges considérés correspondent aux charges médicales consommées par les services.</p> <p>Cet indicateur se basera sur les comptes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> 601.1 : Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical ou pharmaceutique ; 602.1 : Produits pharmaceutiques et produits à usage médical ; 602.2 : Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médicotechnique ; 606.6 : Fournitures médicales ; 607.1 : Achats de marchandises à caractère médical et pharmaceutique.
TOTAL	somme des variables ci-dessous
SA définitives : SAC, SAMT définitives, HAD, Consultations, Activités spécifiques, Activité externe	
SAMT Interne	
SAMT Sous-traitance	
Production pour le personnel yc des activités spécifiques	
Production pour les CRA	
Prestations délivrées accompagnants	
Production pour d'autres établissements	
Solde	Euros de charges médicales gérées par la pharmacie des sections de LGG et LM

1.2.14 Le nombre de lignes de dispensation

Nature de clé / UO	Nombre de ligne de dispensation
Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est-elle recueillie	Pharmacie
Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	N
Règle générale du recueil	Le nombre de lignes de dispensation correspond au nombre total de dispensations des médicaments prescrits pour les patients (dispensation nominative). Ainsi, un médicament prescrit 3 fois par jours pendant 7 jours, sera dispensé 21 fois. C'est ce nombre qu'il faut prendre en compte dans l'UO pharmacie.
TOTAL	Seul le total d'UO est demandé
SA définitives : SAC, SAMT définitives, HAD, Consultations, Activités spécifiques, Activité externe	
SAMT Interne	
SAMT Sous-traitance	
Production pour le personnel yc des activités spécifiques	
Production pour les CRA	
Prestations délivrées accompagnants	
Production pour d'autres établissements	
Solde	

1.2.15 Le nombre d'UO Sté

Nature de clé / UO	Nb d'UO Sté
Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est-elle recueillie	Stérilisation
Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	N
Règle générale du recueil	<p>Le nombre de mètres cube stérilisés par section peut être approché par le nombre de paniers normalisés 600x300x300 stérilisés (1 panier = 0.054m³). Les établissements qui ne disposent pas de cette donnée peuvent l'évaluer au travers d'une enquête portant sur une courte période.</p> <p>A partir des données 2016, il y a la possibilité de mettre des unités d'œuvre pour la consommation d'établissements</p> <p>En cas de sous-traitance totale, le nombre est à collecter auprès du prestataire.</p> <p>Une fiche pédagogique sur la définition de l'UO Sté est disponible sur la page « RTC 2016 » du site de l'ATIH.</p>
TOTAL	somme des variables ci-dessous
SA définitives : SAC, SAMT définitives, HAD, Consultations, Activités spécifiques, Activité externe	
SAMT Interne	
SAMT Sous-traitance	
Production pour le personnel y compris des activités spécifiques	
Production pour les CRA	
Prestations délivrées accompagnants	
Production pour d'autres établissements	
Solde	Solde ouverte à la saisie mais pas de cas recensé à ce jour. A signaler à l'ATIH sur AGORA.

Point de vigilance : Les ES ne disposant pas de l'UO sté pourront utiliser d'autres clés/UO internes disponibles. L'ES le notifiera dans l'outil de recueil : il répondra « Non » à la question « Avez-vous utilisé la nature de clé/UO demandée ». Dans ce cas, les données de l'établissement ne seront pas utilisées dans le calcul du référentiel de coût d'UO et l'établissement ne pourra pas se comparer au référentiel.

1.2.16 Le nombre d'interventions

Nature de clé / UO	Nb d'intervention (hors contrat de maintenance)
Précision sur les SA de LM, LGG, STR : Pour quelles sections cette donnée est-elle recueillie	Génie Biomédical
Recueil calculé-reporté O = Oui / N = Non	N
Règle générale du recueil	Les interventions dans le cadre des contrats de maintenance ne sont pas à comptabiliser. Pour précisions, le nombre d'intervention est à comptabiliser dans le cas où le génie biomédical est réalisé par une équipe salariée. Dans le cas d'une maintenance sous-traitée, une autre clé peut être choisie.
TOTAL	somme des variables ci-dessous
SA définitives : SAC, SAMT définitives, HAD, Consultations, Activités spécifiques, Activité externe	
SAMT Interne	
SAMT Sous-traitance	
Production pour le personnel yc des activités spécifiques	
Production pour les CRA	
Prestations délivrées accompagnants	
Production pour d'autres établissements	
Solde	Nb d'intervention pour les sections de LGG et LM

1.2 Le recueil pour les SAMT auxiliaires

1.2.1 Les natures des clés / UO

Dans la plupart des cas, la nature de clés de répartition est identique à la nature de l'unité d'œuvre. Le tableau suivant récapitule toutes les natures de clés / UO demandées dans le cadre du RTC.

Tableau récapitulatif des natures de clés et UO pour les SAMT paramétrées en sections auxiliaires :

SAMT	Nature de la Clé	Nature de l'UO
Laboratoires d'anatomopathologie	Euro	Euro
Laboratoires de biologie médicale	B	B
Blocs opératoires	ICR	ICR
Imagerie	ICR	ICR
Anesthésiologie	ICR	ICR
Explorations fonctionnelles	ICR	ICR
Réadaptation et rééducation fonctionnelle polyvalente	AMK	AMK
Autres activités médicotéchniques	UO selon l'activité concernée	UO selon l'activité concernée

Point de vigilance 1 : La SAMT « Urgences » ne fait plus partie des SAMT auxiliaires mais des SAMT définitives.

Point de vigilance 2 : La nature de clé/UO pour les ACP devient l'euro à partir de la campagne RTC 2016.

Pour clarifier la règle de recueil des clés/UO pour l'activité ACP, la nature du recueil est modifiée à partir du recueil RTC 2016 :

- ACP Nomencluré : Tarif base de remboursement
- ACP RIHN : Valorisation indiquée dans le référentiel RIHN (cf <http://social-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/recherche-et-innovation/rihn>)
- ACP hors toute nomenclature (Nouvelle catégorie HTN) : tarif déterminé par l'établissement

1.2.2 Les modalités de recueil pour chaque nature de clé

Le tableau ci-dessous récapitule pour chaque nature de clé / UO l'information qui doit être recueillie à partir de l'outil de recueil « Classeur ARCAH RTC ».

Légende :	
Donnée utilisée pour le calcul de la clé de répartition et de l'UO	Donnée utilisée uniquement pour le calcul de l'UO

	Nature de clé / UO	Avez-vous utilisé la nature de clé/UO demandée ? Oui/Non	SAMT Interne	SAMT Sous-traitance	SA définitives : SAC, Def. SAMT, HAD, CS, Act spe et Act. Ext. MCO	Production pour les CRA	Medecine du travail	Etalonnage	Production pour d'autres établissements	Autres
Laboratoires d'anatomopathologie	ICR	Oui								
Laboratoires de biologie médicale	B	Oui								
Blocs opératoires	ICR	Oui								
Imagerie	ICR	Oui								
Anesthésiologie	ICR	Oui								
Explorations fonctionnelles	ICR	Oui								
Réadaptation et rééducation fonctionnelle polyvalente	AMK	Oui								
Autres activités médicotéchniques	UO selon l'activité concernée	Oui								

1.2.3 Les ICR

Il existe 2 ICR différents par acte. Le plus fréquemment utilisé sera l'ICR sans consommables avec médecins salariés. Dans de rares cas, l'ICR utilisé sera l'ICR sans consommables et avec médecins non-salariés.

L'établissement utilisera la dernière table des ICR téléchargeable sur le site de l'ATIH : <http://www.atih.sante.fr/les-icr>

Les ICR produits par des patients non hospitalisés et qui ne sont pas non plus dans le cadre d'un suivi en consultation au sein de l'ES, mais bien des patients qui viennent uniquement utiliser le plateau technique de la structure seront à saisir sur la nouvelle section « Activité externe MCO ».

1.2.4 Les B

L'objectif de du RTC étant de faire le cout de production des labos, l'entièreté de l'activité du plateau doit être recueillie, soit :

- UO nomencluré (B pour les labos)
- UO RIHN (Référentiel innovant hors nomenclature) => attention, ceux-ci ne sont pas forcément financés en totalité par le financement MIG (cf <http://social-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/recherche-et-innovation/rihn>)
- UO Actes complémentaires selon liste
- UO HTN (nouvelle catégorie) : Unités d'œuvre d'autres actes Hors Toute Nomenclature (attention : pas d'actes de la liste des actes obsolètes)

La consigne de recueil dans le logiciel ARCAⁿH RTC est la suivante :

- pour la saisie des clé/VO des SAMT labos inclure VO nomenclaturé et VO HTN
- pour la saisie des clé/VO de l'activité spécifique Labo HN inclure VO RIHN et VO Actes complémentaires

Les ICR produits par des patients non hospitalisés et qui ne sont pas non plus dans le cadre d'un suivi en consultation au sein de l'ES, mais bien des patients qui viennent uniquement utiliser le plateau technique de la structure seront à saisir sur la nouvelle section « Activité externe MCO ».

1.2.5 Les actes d'anatomo-cyto pathologie (ACP)

La consigne de recueil dans le logiciel ARCAⁿH RTC est la suivante :

- pour la saisie des clé/VO des SAMT ACP inclure VO nomenclaturé et VO HTN
- pour la saisie des clé/VO de l'activité spécifique Labo HN inclure les euros des ACP RIHN.

2.1.1 Les autres nature de clé / VO

Les autres produits par des patients non hospitalisés et qui ne sont pas non plus dans le cadre d'un suivi en consultation au sein de l'ES, mais bien des patients qui viennent uniquement utiliser le plateau technique de la structure seront à saisir sur la nouvelle section « Activité externe MCO ».

2 FONCTIONS DEFINITIVES

2.1 Hospitalisation et activité externe en Médecine, Chirurgie, Obstétrique (MCO)

2.1.1 Hospitalisation MCO

L'unité d'oeuvre à recueillir par SAC MCO est la somme des :

- Nombre de journées PMSI pour les séjours >0 jour
- Nombre de passages pour les séjours PMSI= 0 jour (date d'entrée = date de sortie)
- Nombre de séances pour les séjours PMSI séances

Pour faciliter le recueil de cette UO, le découpage en SAC doit s'articuler avec le découpage des UM du PMSI.

2.1.2 Consultations MCO

L'unité d'oeuvre des consultations est le nombre de venues. Les venues facturables sont à comptabiliser (postopératoire, consultation IDE, consultations de surveillance...).

2.1.3 Activité externe (nouvelle section)

L'activité de cette section n'est pas recueillie.

2.1.4 Dialyse et Radiothérapie

L'unité d'oeuvre à recueillir par section est l'ICR sans consommable et avec médecins salariés.

2.1.5 Urgences

Cette SAMT est classée en fonction définitive à partir du RTC 2015. L'UO des sections urgences est le nombre de passages suivis d'hospitalisation + nombre de passages non suivis d'hospitalisations.

2.2 Hospitalisation à Domicile (HAD)

Il s'agit des journées d'hospitalisation PMSI.

2.3 Hospitalisation et activité externe en Soins de Suite et Réadaptation (SSR)

2.3.1 Hospitalisation SSR

L'unité d'oeuvre à recueillir par section est le nombre de journées de présences PMSI.

2.3.2 Consultations et soins externes SSR

L'unité d'œuvre pour l'activité externe est le nombre de venues en consultations et soins externes.

2.4 Hospitalisation et activité externe Psychiatrie (PSY)

La liste des UO à recueillir par section figure dans le document « UO psychiatrie_ Arbre analytique 2016 » en téléchargement sur la page « RTC 2016 » du site de l'ATIH. Le document indique le lien de chaque SA avec le PMSI.

Concernant l'hospitalisation de nuit incluse dans la prise en charge H24, les consignes de comptages sont les suivantes :

<i>Temps complet de type hospit H24 adultes</i>	<i>UO sommables correspondante</i>
Hospitalisation à temps plein (hors UMD et UHSA) adultes	Nb de jours de présence. FA =01 en excluant les journées des unités UMD et UHSA et gérotopsiatrie
Séjours thérapeutiques adultes	Nb de jours de présence. FA =02
Prise en charge en centre de post-cure psychiatrique adultes	Nb de jours de présence avec FA = 06 en excluant l'unité de gérotopsiatrie
Géronto psychiatrie	Nb de jours de présence. Unité géronto psychiatrie
Hospitalisation de nuit adultes	Somme de = Variable Nb de jours de présence + 0,5 x Variable Nb de demi-journées de présence avec FA= 21

2.5 Activités spécifiques MCO, SSR, PSY, autre

Toutes les activités spécifiques n'ont pas de recueil d'activité.

2.5.1 Activités spécifiques MCO

Seules les activités spécifiques ci-dessous ont un recueil d'UO :

Libellé de l'activité spécifique MCO	Code	Nature de l'UO
Les actes de biologie non inscrits sur la liste prévue à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale à l'exception des activités d'hygiène hospitalière et des typages HLA effectués dans le cadre de l'activité de greffe	G032	BHN
Les actes d'anatomo-cyto-pathologie non inscrits sur la liste prévue à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale à l'exception des activités d'hygiène hospitalière et des typages HLA effectués dans le cadre de l'activité de greffe	G033	AHN
Les services d'aide médicale urgente (SAMU) mentionnés à l'article L. 6112-5 du code de la sécurité sociale	Q01	Nb d'appels
SMUR terrestre	Q021	Nb de demi-heures
SMUR terrestre (pour ordre)	Q022	Nb de demi-heures
SMUR hélicoptère	Q023	Nb de minutes
SMUR hélicoptère (pour ordre)	Q024	Nb de minutes
Les unités hospitalières sécurisées interrégionales (UHSI)	T02	Nb de journées
Les chambres sécurisées pour détenus	T04	Nb de journées

Pour les activités spécifiques G032 et G033, la saisie des clé/UO de l'activité spécifique Labo HN inclut les UO RIHN et UO Actes complémentaires (Cf. précision en §1.2.4).

2.5.2 Activités spécifiques SSR

Il n'y a pas de recueil d'UO sur ces activités.

2.5.3 Activités spécifiques PSY

La liste des UO à recueillir par section figure dans le document « UO psychiatrie_ Arbre analytique 2016 » en téléchargement sur la page « RTC 2016 » du site de l'ATIH. Le document indique le lien de chaque SA avec le PMSI.

Les activités « Autres activités spécifiques en psychiatrie » peuvent recueillir des UO : cela doit être confirmé par l'ARS de l'établissement ou, dans le cadre de l'enquête de coût en Psychiatrie, le superviseur.

2.5.4 Activité spécifique autre

L'activité n'est pas recueillie pour la section Réseaux Ville-Hôpital.

2.6 Les activités subsidiaires et la section Remboursement de frais des CRA

L'activité de ces sections n'est pas recueillie.

ANNEXE 1

Saisie des ETPR

Règles générales

Dans le tableau de saisie des ETPR, doit figurer le nombre de personnels en équivalent temps plein moyens rémunérés (ETPR) de l'année 2016. La durée de la période d'activité doit être prise en compte par une règle de 3.

Intérimaires (tous les comptes en 621 du T1PM)

Tous les coûts d'ETPR sont hors intérimaires. Ainsi, les ETPR intérimaires ne doivent pas être comptabilisés.

Honoraires et indemnités des médecins, sages-femmes, odontologistes et auxiliaires médicaux exerçant en application de l'article L.6146-2 du CSP (PM) (compte 6484PM)

Tous les coûts d'ETPR ne comptabilisent pas ces charges. Ainsi, les ETPR liés à cette rémunération ne sont pas comptabilisés pour les coûts d'ETPR.

Personnel en CDD

Les personnels en CDD ne doivent pas figurer en nombre de mensualités, mais bien en ETPR dans la colonne « ETPR », en considérant, le cas échéant, que 12 mensualités équivalent à 1 ETPR.

Heures supplémentaires et complémentaires

Il ne faut pas tenir compte des heures supplémentaires et complémentaires.

Personnel en temps partiels

Un agent à 80 % est rémunéré à 86 % sur une année complète. S'il a été recruté le 1^{er} juillet, il est comptabilisé en ETPR pour $0,86 \times 6 / 12 = 0,43$ ETPR.

Sages-femmes

Comptabiliser les ETPR en Personnel médical, comme les charges. Si les charges sont comptabilisées en personnel non médical, comptabiliser les ETPR en ETPR non médicaux (Mettre les ETPR des sages femmes là où sont les charges)

ETPR médicaux

La saisie des ETPR est simplifiée pour le personnel médical à partir du RTC 2016 : 2 ETPR PM sont à saisir par section. Les ETPR saisis restent hors intérimaires et honoraires correspondants aux comptes 621 et 6484. Les charges sur exercice antérieur de personnel (PNM) (compte 6721PNM) ne font pas partie du périmètre des charges de PM.

La grille de recueil des ETPR PM devient :

			SA
Chapitre	▼	Données recueillies	
Saisie des ETPR PM (hors ETPR liés aux comptes 621 et 6484)	PM_sous_tot	Sous-Total Personnel Médical (hors internes et étudiants)	
	PM_IE_sous_tot	Sous-Total internes et étudiants	
	Total Personnel médical		calculé

Les catégories de personnel médical retenues pour le RTC 2016 sont :

Statut	Personnel concerné
Personnel médical	PU-PH et MCU-PH
	PH temps plein nommés à titre permanent ou pour une période probatoire
	PH temps partiel nommés à titre permanent ou pour une période probatoire
	Praticiens attachés et praticiens attachés associés en contrat triennal ou en CDI Praticiens contractuels en CDI (missions spécifiques au-delà d'une durée de 6 ans)
	Praticiens hospitaliers universitaires Chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux Assistants hospitaliers universitaires
Internes et étudiants	Y compris les personnes faisant fonction d'interne Etudiants

* pour les établissements de santé privés relevant des b et c de l'article L 162-22-6 du code de la sécurité sociale

Internes et étudiants (compte 6424)

Les internes et les étudiants doivent être comptabilisés comme 1 ETPR pour une année complète. Pour précision, il est demandé d'identifier les charges du compte de rémunération 6424 et non les charges sociales et patronales afférentes. Cela génère un biais dans le calcul du coût d'ETPR hors interne et étudiant.

Personnel médical : Référence pour une année complète

Un praticien temps plein titulaire (praticiens en période probatoire compris) ou contractuel effectue 10 demi-journées, soit 1 ETPR.

Un praticien temps partiel titulaire (y compris les praticiens en période probatoire) effectue 4, 5 ou 6 demi-journées, soit respectivement 0,4 ETPR, 0,5 ETPR ou 0,6 ETPR.

Un praticien contractuel effectue entre 4 et 9 demi-journées, soit 0,4 et 0,9 ETPR.
Un praticien attaché effectue entre 1 et 9 demi-journées, soit 0,1 et 0,9 ETPR.

Par convention, les HU temps plein effectuent 0,5 ETPR de temps hospitalier (vs. 0,5 ETPR de temps consacré à l'enseignement universitaire).

Les coûts d'ETPR PM retenus pour le RTC 2016 sont (en vert) :

		Type	
		Libellé SA	
		➤	
Chapitre	▼	Données recueillies	Totaux de l'onglet
Calculs de coûts moyen		Charges PM_REMU = (charges T1 PM) - (621 - 6484 - 6...9)	reporté
		Coût moyen du Personnel médical salarié (hors Interne et étudiant)	calculé
		Charges PL_REMU = (charges T1 Pl) - (621 - 6424 - 6484 - 6...9)	reporté
		Coût moyen du Personnel Interne et Etudiant salarié	calculé

ETPR non médicaux

La saisie des ETPR non médicaux restent stables par rapport au RTC 2015. La saisie des Personnels de RR a été modifiée afin de ne plus apparaître en « Dont ». Néanmoins, un seul coût d'ETPR PNM sera calculé. La grille de recueil des ETPR PNM devient :

			SA	
Chapitre	▼	Données recueillies		
Saisie des ETPR PNM (hors ETPR liés aux comptes 621 et 6484)	PNM_encadrement	Nb d'ETPR Pers. Adm. et pers. d'encadrement (IDE, adm ou autre)		
	PNM_soins	Nb d'ETPR Personnels des services de soins		
	PNM_reeduc	Nb d'ETPR Personnels de rééducation		
	PNM_educ	Nb d'ETPR Personnels éducatifs et sociaux		
	PNM_medicotech	Nb d'ETPR Personnels médico-techniques		
	PNM_ouvriers	Nb d'ETPR Personnels techniques et ouvriers		
	PNM_autres	Nb d'ETPR Personnels autres		
	Total Personnel Non Médical			calculé
	PNM_CDD	<i>Dont Nb d'ETPR en CDD</i>		
	PNM_dispo_p	<i>Dont Nb d'ETPR en Contrats soumis à disposition particulières (contrats aidés)</i>		
PNM_apprentis	<i>Dont Nb d'ETPR d'apprentis</i>			

Les catégories de personnel non médical retenues pour le RTC 2016 sont :

Statut / grade / qualification	Personnel concerné
- Personnels administratifs et personnel d'encadrement	- Personnels d'encadrement (infirmier, administratif ou autre PNM)
- Personnels des services de soins	- Personnels soignant au sens CAH (IDE, Sages-femmes, Aides-Soignants, aide-puericultrice):non compris personnel d'encadrement pour ces 3 catégories
- Personnels de rééducation	- Personnels de rééducation au sens SAE
- Personnels éducatifs et sociaux	- Personnels éducatifs et sociaux au sens SAE
- Personnels médicotchniques	- Personnels médicotchniques au sens SAE
- Personnels techniques et ouvriers	- Personnels techniques et ouvriers au sens SAE
- Personnel Autres	- Psychologues, ASHQ et Autres Personnel de service et Famille d'accueil au sens SAE
- Dont Contrats à durée déterminée	
- Dont Contrats soumis à dispositions particulières	- Emplois aidés, contrats d'insertion professionnelle
- Dont Apprentis	

Un seul coût d'ETPR PNM est retenu pour le RTC 2016 :

		Type	
		Libellé SA	
		➤	
Chapitre	▼	Données recueillies	Totaux de l'onglet
Calculs de coûts moyens		Charges du PNM_REMU = (charges T1 PNM) - (621 - 6484 - 6...9)	reporté
		Coût moyen du Personnel non médical salarié	calculé